

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au REACH (1907/2006/CE, modifié par 2015/830/UE) et au SIMDUT 2015

Date de révision: 27 juin 2018

Date d'émission: 13 mars 2007

No de fiche: 236A-20b

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

ARC BX1 (Partie A)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Composite polymère ARC. Réparation des avaries causées par les chocs, l'abrasion, l'érosion ou la corrosion; reconstruction des surfaces usées; remplissage des trous et des fentes; création de surfaces résistant bien à l'abrasion.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY
860 Salem Street
Groveland, MA 01834-1507, USA
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)
Demandes de FDS: www.chesterton.com
Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com
Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055
UE: Chesterton International GmbH, Am Lenzenfleck 23,
D85737 Ismaning, Allemagne – Tel. +49-89-996-5460

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7
Appeller Infotrac : 1-800-535-5053
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)
I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59
Tox Info Suisse: 145

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317
Irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 3, H412

2.1.2. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Attention

| | | |
|----------------------------|------|--|
| Mentions de danger: | H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| | H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

| | | |
|------------------------------|--------------|--|
| Conseils de prudence: | P264 | Se laver les mains soigneusement après manipulation. |
| | P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| | P280 | Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. |
| | P302/352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. |
| | P333/313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
| | P305/351/338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| | P337/313 | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| | P362/364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |

Informations additionnelles: Aucun

2.3. Autres dangers

Les risques pour la sécurité et la santé sont décrits en détails séparément pour les parties A et B. Une fois sec, le produit est sans danger. Pour l'usinage, consulter les précautions indiquées dans les fiches techniques santé-sécurité de la partie A et de la partie B.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

| Ingrédients dangereux ¹ | %Poids | No. CAS / No. EC | No. d'enregist. REACH | Classification conformément au CLP/SGH |
|--|---------|--|--------------------------|--|
| Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) | 10-21 | 9003-36-5* 500-006-8 et 25068-38-6 500-033-5 | 01-211945 4392-40 | Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319** Aquatic Chronic 2, H411 |
| Alcool benzylique | 1-5 | 100-51-6 202-859-9 | ND | Acute Tox. 4, H302/332 Eye Irrit. 2, H319 |
| Autres Ingrédients ¹ : Bauxite (Al ₂ O ₃ .xH ₂ O), calcinée | 35-50 | 92797-42-7 296-578-9 | ND | Non classé*** |
| Carbure de silicium | 10-20 | 409-21-2 206-991-8 | ND | Non classé*** |
| Silice (Quartz) | 0,1-0,9 | 14808-60-7 238-878-4 | ND | Non classé*** |

*Autre no. CAS: 28064-14-4. **S'applique uniquement au no CAS 25068-38-6.

***Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

¹Conforme aux normes: 1272/2008/CE, SIMDUT 2015, SGH, REACH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---------------------------------|--|
| Inhalation: | N'est pas applicable |
| Contact avec l'épiderme: | Enlever les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Lavez la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin. |
| Contact avec les yeux: | Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste. |
| Ingestion: | Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation modérée des yeux et de la peau. Peut sensibiliser la peau et causer des éruptions ou de l'urticaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou brume d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Il n'en existe pas de connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut causer le dégagement d'aldéhydes, acides, et autres vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évitez le contact avec la peau. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez le versement dans une zone limitée. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit. Enlevez immédiatement les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Les vêtements en cuir contaminés, y compris les souliers, ne peuvent pas être dé-contaminés et doivent être jetés. Éviter de créer et de respirer la poussière lors de la manipulation, du perçage, du meulage, du sciage ou du décantage.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockez dans un endroit frais et sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

| | VME ¹ | | TLV ACGIH | |
|---|------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|
| | ppm | mg/m ³ | ppm | mg/m ³ |
| Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) | – | – | – | – |
| Alcool benzylique | – | – | – | – |
| Bauxite (Al ₂ O ₃ .xH ₂ O), calcinée | – | 10 | (alvéolaire) | 1 |
| Carbure de silicium | – | 10 | (total) (alvéolaire) | 10 3 |
| Silice (Quartz) | (alvéolaire) | 0,1 | (alvéolaire) | 0,025 |

¹ Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**Travailleurs**

| Substance | Voie d'exposition | Effets potentiels sur la santé | DNEL |
|---|-------------------|---|---------------------------|
| Résines époxydiques (no. CAS 9003-36-5) | Par inhalation | Effets locaux aigus / Effets systémiques aigus | Aucune donnée disponible |
| | | Effets locaux chroniques | Aucune donnée disponible |
| | | Effets systémiques chroniques | 29,39 mg/m ³ |
| | Cutanée | Effets locaux aigus | 0,0083 mg/cm ² |
| | | Effets systémiques aigus / Effets locaux chroniques | Aucune donnée disponible |
| | | Effets systémiques chroniques | 104,15 mg/kg p.c./jour |
| Alcool benzylique | Par inhalation | Effets locaux aigus / Effets locaux chroniques | Aucune donnée disponible |
| | | Effets systémiques aigus | 110 mg/m ³ |
| | | Effets systémiques chroniques | 22 mg/m ³ |
| | Cutanée | Effets locaux aigus / Effets locaux chroniques | Aucune donnée disponible |
| | | Effets systémiques aigus | 40 mg/kg/jour |
| | | Effets systémiques chroniques | 8 mg/kg/jour |

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Substance | Objectif de protection environnementale | PNEC |
|---|---|------------------------|
| Résines époxydiques (no. CAS 9003-36-5) | Eau douce | 0,003 mg/l |
| | Eau de mer | 0,0003 mg/l |
| | Eau, rejets discontinus | 0,0254 mg/l |
| | Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | 10 mg/l |
| | Sédiments d'eau douce | 0,294 mg/kg |
| | Sédiments marins | 0,0294 mg/kg |
| Alcool benzylique | Sol (agricole) | 0,237 mg/kg |
| | Eau douce | 1 mg/l |
| | Eau de mer | 0,1 mg/l |
| | Eau, rejets discontinus | 2,3 mg/l |
| | Sédiments d'eau douce | 5,27 mg/kg |
| | Sédiments marins | 0,527 mg/kg |
| | Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | 39 mg/l |
| | Sol (agricole) | 0,456 mg/kg p.c./jour |
| | Chaîne alimentaire | Aucun danger identifié |

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Pas de précaution spéciale. S'il s'avère nécessaire de modifier le produit durci final d'une façon qui entraînerait la production de poussière, utilisez des méthodes de dépoussiérage appropriées ou humidifiez le produit.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire en général.

Gants de protection: Des gants qui résistent aux attaques chimiques (c'est-à-dire caoutchouc butyle, nitrile).

Protection des yeux et du visage: Lunettes de protection

Autres: Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | | | |
|--|---------------------------|--|----------------------|
| Forme | pâte grumeleuse | Odeur | doux |
| Couleur | gris | Seuil olfactif | n'est pas défini |
| Point initial d'ébullition | n'est pas applicable | Pression de vapeur à 20° C | n'est pas défini |
| Point de fusion | n'est pas défini | % de produits aromatiques par poids | 0% |
| % volatil (par volume) | 0% | pH | n'est pas applicable |
| Point éclair | 123°C | Densité relative | 2,12 kg/l |
| Méthode | PM, vase clos | Coefficient (eau/huile) | < 1 |
| Viscosité | 2-4 million cps @cps 25°C | Densité de vapeur (air=1) | > 1 |
| Température d'auto-inflammabilité | n'est pas défini | Taux d'évaporation (éther = 1) | < 1 |
| Température de décomposition | n'est pas défini | Solubilité dans l'eau | insoluble |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | n'est pas applicable | Propriétés comburantes | n'est pas défini |
| Inflammabilité (solide, gaz) | n'est pas applicable | Propriétés explosives | n'est pas applicable |

9.2. Autres informations

aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Voir les sous-rubrique 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Chauffer à plus de 149°C.

10.5. Matières incompatibles

Bases et acides minéraux forts, bases organiques fortes et agents oxydants forts tels que le chlore liquide et l'oxygène concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le monoxyde de carbone, les aldéhydes, les acides et autres vapeurs toxiques.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Voie primaire d'exposition en usage normal: Mise en contact avec la peau et les yeux. L'exposition peut aggraver la situation chez les personnes ayant une indispotion de la peau ou des yeux pré-existante et des allergies de la peau.

Toxicité aiguë -**Par voie orale:**

ETA-mélange 42268 mg/kg.

| Substance | Essai | Résultat |
|--|------------|--------------|
| Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) | DL50, rat | > 5000 mg/kg |
| Alcool benzylique | DL50, rat | 1230 mg/kg |
| Bauxite | DL50, rat | > 5000 mg/kg |
| Carbure de silicium | DSENO, rat | 2000 mg/kg |

Par voie cutanée:

| Substance | Essai | Résultat |
|--|-------------|--------------|
| Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) | DL50, lapin | > 2000 mg/kg |
| Alcool benzylique | DL50, lapin | 2000 mg/kg |
| Carbure de silicium | DSENO, rat | 2000 mg/kg |

Par inhalation: ETA-mélange = 302,41 mg/l (vapeur), 143,57 mg/l (brouillards).

| Substance | Essai | Résultat |
|--|--------------------------|---|
| Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) | CL0, rat, 5-8 heures | Non mortel au niveau de saturation de vapeur |
| Alcool benzylique | CL50 par inhalation, rat | 4,178 mg/l (brouillards) 11 mg/l (vapeur, ETA) |

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

| Substance | Essai | Résultat |
|--|------------------------------|--------------------|
| Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) | Irritation de la peau, lapin | Irritation modérée |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

| Substance | Essai | Résultat |
|--|----------------------------|--------------------|
| Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) | Irritation des yeux, lapin | Irritation modérée |
| Alcool benzylique | OECD 405 | Irritant |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Peut provoquer une allergie cutanée.

| Substance | Essai | Résultat |
|--|------------------------------------|---------------|
| Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) | Sensibilisation de la peau, cobaye | Sensibilisant |

Mutagénicité sur les cellules germinales: Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700), Bauxite, Carbure de silicium: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) et le National Toxicology Program américain (NTP) ont classifié la silice comme agent carcinogène pour l'être humain en cas d'inhalation. La silice contenue dans ce produit ne se dissocie pas du mélange et ne devient pas d'elle-même aérogène, donc, ne présente pas de danger en cas d'utilisation normale. Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700), Bauxite, Carbure de silicium: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique: Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700), Bauxite, Carbure de silicium: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée: Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700), Bauxite, Carbure de silicium: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. La respiration prolongée de la silice libre respirable peut laisser une cicatrice sur les poumons, causer la toux, et rendre la respiration difficile. Cela peut conduire à une maladie des poumons, la silicose, qui est un type de fibrose pulmonaire progressive causant l'incapacité et pouvant être fatale. La silice contenue dans ce produit ne se dissocie pas du mélange et ne devient pas d'elle-même aérogène, donc, ne présente pas de danger en cas d'utilisation normale.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations: Il n'en existe pas de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700): modérément toxique pour les organismes aquatiques en cas d'exposition aiguë (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/l chez les espèces les plus sensibles.).

12.2. Persistance et dégradabilité

Les composants inaltérés (parties A et B) incorrectement relâchés dans l'environnement peuvent causer une pollution du sol et de l'eau. Résines époxydiques: ce produit n'est pas facilement biodégradable (biodégradation, OCDE 301F, 28 jours: 5%). Silice, Carbure de silicium, Bauxite (Al₂O₃.xH₂O), calcinée: substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Résines époxydiques: $\log K_{o/w} = 2,64 - 3,78$, faible risque de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Pâte. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Résines époxydiques: s'il pénètre dans le sol, ce produit est mobile et risque de contaminer les eaux souterraines ($\log K_{oc} \leq 3,65$).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Combinez la résine et l'agent durcisseur. Une fois sec, le produit est sans danger. Les liquides stabilisés et solidifiés mis dans des contenants scellés peuvent être envoyés en décharge dans une installation agréée. Peut être incinéré dans une installation appropriée. Le produit non durci appartient à la classe des déchets dangereux conformément à 2008/98/CE. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU**

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE
TMD: N'EST PAS APPLICABLE
US DOT: N'EST PAS APPLICABLE

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ
TMD: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ
US DOT: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE
TMD: N'EST PAS APPLICABLE
US DOT: N'EST PAS APPLICABLE

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE
TMD: N'EST PAS APPLICABLE
US DOT: N'EST PAS APPLICABLE

14.5. Dangers pour l'environnement

N'EST PAS APPLICABLE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'EST PAS APPLICABLE

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

N'EST PAS APPLICABLE

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Règlements de l'UE**

Autorisations en vertu du titre VII: N'est pas applicable

Restrictions en vertu du titre VIII: Aucun

Autres règlements de l'UE: Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

15.1.2. Réglementations nationales

Tableaux des maladies professionnelles: 51, 84.

Autres réglementations nationales: Mise en œuvre nationale de la Directive CE à laquelle il est fait référence dans la sous-rubrique 15.1.1.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes: ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
 CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (1272/2008/CE)
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai
 DME0 : Dose minimale avec effet observé
 DSEO : Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS : Fiche de données de sécurité
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO)
 ND : Non disponible
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique
 PEL : Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (1907/2006/CE)
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH : Système général harmonisé
 SO : Sans objet
 STEL : Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV : Valeur limite d'exposition
 US DOT : Ministère américain des transports
 VLCT: Valeur limite court terme
 VME: Valeur limite de moyenne d'exposition
 vPvB : Substance très persistante et très bioaccumulable
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
 Agence suédoise des produits chimiques (KEMI)
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008 / SGH:

| Classification | Méthode de classification |
|-------------------------|---------------------------|
| Eye Irrit. 2, H319 | Méthode de calcul |
| Skin Irrit. 2, H315 | Méthode de calcul |
| Skin Sens. 1, H317 | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 3, H412 | Méthode de calcul |

Mentions H pertinentes: H315: Provoque une irritation cutanée.
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
 H302/332: Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Noms des pictogrammes de danger: Point d'exclamation

Changements apportés à la FDS dans cette révision: Sections 1.4, 2.1, 15.1.2 (tableaux des maladies professionnelles).

Date de révision: 27 juin 2018

Plus d'informations: Aucun

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.